

Publication au BO du 21 septembre 2018

C O M M U N E D'EVOLENE

Enquête publique

La commune d'Evolène soumet à l'enquête publique complémentaire les modifications du projet de construction d'une route de desserte dans la partie avale du village de Villa, pendant 30 jours, conformément aux articles 39 et suivants de la loi sur les routes du 3 septembre 1965 (LR).

Le dossier relatif à ces modifications peut être consulté, pendant ce délai, auprès de l'Administration communale d'Evolène, durant les heures d'ouverture des bureaux.

Les oppositions éventuelles concernant uniquement les modifications du projet doivent être motivées et adressées par écrit, en courrier recommandé au Conseil municipal d'Evolène, dans les trente jours dès la présente publication.

Evolène, le 21.09.2018

L'Administration communale